

# DOSSIER ENFANT

NOM :		Prénom :	
COURS :  - - - -	MONTANT :		
	..... <input type="checkbox"/> Chèque(s) <input type="checkbox"/> ANCV <input type="checkbox"/> Espèces		
	Montant des chèques :.....		
	ADHESION : <input type="checkbox"/> 10€ <input type="checkbox"/> 15€ <input type="checkbox"/> Famille 30€		
<input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Chèque JI <input type="checkbox"/> Espèces			
<input type="checkbox"/> CERTIFICAT MEDICAL <input type="checkbox"/> ATTESTATION D'ASSURANCE			

Date de naissance :

NOM PARENTS (si différent) :

Adresse :

Tél fixe:

Portable :

Mail :

**J'adhère à l'association « Les Petits Pas dans les Grands »**

- Je respecte la charte. (Charte signée et rendue )
- Je participe à l'assemblée générale annuelle.
- A partir de 16 ans, je peux voter et ainsi prendre part aux décisions de l'association.

## Autorisation de sortie des cours

Madame, Monsieur \_\_\_\_\_

o autorise(nt) mon enfant à sortir des locaux du Studio Danse la Mure / "les petits pas dans les grands",  
36 av. du Docteur tagnard 38350 LA MURE seul

o n'autorise(nt) pas mon enfant à sortir des locaux du Studio Danse la Mure / "les petits pas dans les  
grands", 36 av. du Docteur tagnard 38350 LA MURE

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

*Signature des parents*

## FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

**IMPORTANT** : Tout changement (situation familiale, adresse, n° de téléphone, santé...) devra être signalé le plus rapidement possible.

### **Enfant**

Nom : ..... Prénom : ..... Classe : .....

Sexe : M" F" Né(e) le ..... à ..... (Commune et département)

Adresse (principale de l'enfant) : .....

Code postal ..... Commune .....

### **Responsables légaux**

**Mère de l'enfant** : Nom de jeune fille : ..... Prénom : .....

Nom marital (nom d'usage) : ..... Autorité parentale : **oui non**

Profession : .....

Adresse (si différente de celle de l'élève) :

.....

Code postal ..... Commune.....

**Tel** : domicile : ..... Portable : ..... Travail : .....

**Père de l'enfant** : Nom : ..... Prénom : .....

Profession : ..... Autorité parentale : **oui non**

Adresse (si différente de celle de l'élève) :

.....

Code postal ..... Commune .....

**Tel** : domicile : ..... Portable : ..... travail : .....

### Situation familiale.

Mariés    vie maritale    Célibataire    Divorcés    séparés    Veuf(ve)    Pacsé

**Autre responsable légal** (personne physique ou morale, tuteur):

Nom prénom : .....

Profession : ..... Autorité parentale : **oui non**

Lien avec l'enfant : .....

Adresse (si différente de celle de l'élève) :

.....

Code postal ..... Commune .....

**Tel** : domicile : ..... Portable : ..... travail .....

**Joindre impérativement une attestation d'assurance  
avec les mentions « responsabilité civile » et « individuelle accident »**

**Autres Personnes à appeler en cas d'urgence si les personnes disposant de l'autorité parentale ne sont pas disponibles**

**1 : NOM :** .....

Lien avec l'enfant : .....

Adresse (si différente de celle de l'élève) :

.....

Code postal ..... Commune

.....

Téléphone domicile

Téléphone portable

**2 : NOM :** .....

Lien avec l'enfant : .....

Adresse (si différente de celle de l'élève) :

.....

Code postal ..... Commune

.....

Téléphone domicile

Téléphone portable

**Autorisation**

▶ **En cas d'urgence**, un élève accidenté ou malade est transporté par les services de secours d'urgence vers **l'hôpital**, le mieux adapté.

▶ **Autorisation d'intervention chirurgicale**

*Nous, soussignés, Monsieur et/ou Madame ..... autorisons*

*l'anesthésie de notre fils (fille) ..... au cas où, victime d'un accident ou*

*d'une maladie aiguë à évolution rapide, il (elle) aurait à subir une intervention chirurgicale.*

A ..... le ..... **Signature des parents**

▶

**Problèmes de santé**

(port de lunettes, allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre... remarques...)

.....

.....

.....

**Utilisation de photos de votre enfant par l'association  
" les petits pas dans les grands" / Studio de Danse la Mure**

Nous utilisons, dans le cadre de notre travail des photos, et vidéos, des enfants , dont le vôtre :  
pour des journaux  
pour le site Internet  
dans différentes publications

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation.

L'article 9 du Code Civil stipule:

"Chacun a droit au respect de sa vie privée."

"...Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits..."

"...C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation..."

S'agissant de mineurs, ce droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, au respect de sa personne, est d'application stricte.

En conséquence, **aucune photo d'élèves reconnaissables ne pourra être publiée sur le Web, dans la presse ou tout autre moyen de communication sans une autorisation écrite des parents (ou tuteurs, responsables,...)**

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir remplir le bas de cette feuille, afin que nous sachions quelle est votre position sur la question.

(veuillez recopier la phrase suivante : Je soussigné...)

"....."

**Madame, Monsieur** \_\_\_\_\_

O autorise(nt) les membres de l'association "les petits pas dans les grands" / Studio de Danse la Mure

à utiliser dans le cadre d'un journal , site Internet, publications diverses des photos de mon enfant (nom - prénom) \_\_\_\_\_ prises au cours des activités.

O refuse(nt) que l'association "les petits pas dans les grands" / ou Studio de Danse la Mure utilise des photos de mon enfant.

fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

signature des parents



## CHARTRE

L'association offre à ses adhérents les conditions pour encourager leur, forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté.

Au travers de projets artistiques, elle est une école de tolérance vis à vis de toutes les différences.

Elle interdit donc toutes violences physiques ou verbales, toutes discriminations (sexuelles, sociales, religieuses, origines....)

Elle assure aux adhérents l'accès à une culture commune et partagée dans le respect mutuel.

Aucun adhérent ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester un projet artistique porté par l'association.

### **Article 1 :**

Les adhérents doivent revêtir une tenue de danse, sortie du sac, à chaque cours. Au deuxième oubli, le professeur se réserve le droit d'interdire l'accès au cours.

### **Article 2 :**

Les adhérents et leurs familles s'engagent à être ponctuels c'est-à-dire être prêts à l'heure du cours afin de permettre à l'enseignant de respecter les horaires indiqués.

L'intervenant peut refuser un adhérent trop souvent en retard.

### **Article 3 :**

En cas d'absence, l'adhérent préviendra l'association par téléphone ou e-mail, le plus rapidement possible.

### **Article 4 :**

Au sein des Petits Pas dans les Grands, le respect du travail de l'intervenant, de l'individu et le respect des efforts fournis par le groupe sont des valeurs essentielles. Aussi, dans le cadre du gala de fin d'année ou de tout évènement prévu, et dans le souci d'une progression pédagogique cohérente, l'adhérent doit justifier ses absences lorsque celles-ci sont répétées (+ de 3 absences consécutives).

Le cas échéant, « Les Petits Pas dans les Grands » se réserve le droit, à partir d'avril, de refuser à l'adhérent sa participation partielle ou totale au gala de fin d'année.

**Article 5 :**

Pour des raisons de fonctionnement et d'assurances, les parents s'engagent à respecter les horaires pour récupérer leurs enfants.

L'association n'est plus responsable des adhérents mineurs en dehors des heures d'activités initialement prévues.

**Article 6 :**

Le certificat médical d'aptitude à la danse est obligatoire. Il est impératif d'informer le professeur en cas de problème médical pendant l'année.

**Article 7 :**

L'association Les Petits Pas dans les Grands a contracté une assurance responsabilité civile .Cependant, pour tout dommage corporel sur l'adhérent, ou sur un tiers, lié à la pratique de la danse, seul votre contrat responsabilité civile personnel est engagé. L'association considère que chaque adhérent est assuré.

**Article 8 :**

Tout trimestre commencé est dû. Aucun remboursement du ou des trimestres restants ne sera effectué sans certificat médical ou pour cause, justifiée, de déménagement en cours d'année dans un rayon de plus de 35 km du Studio.

**Signature de l'adhérent :**

**Signature des parents :**